

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
19 MARS 2024

Date d'affichage de
convocation
19 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

2024-011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 27 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Laurence RENARD à Charles RENARD
Emilie STELLA à Yolande GROBON
Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD
Salem LABRAG à Nicolas LARGESSE
Isabelle SALOME à Fabienne BELLIN-WEILL

Absents :
Caroline LIGNOUX
Stéphane BOUCHARD

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

27 MARS 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Objet :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Compte administratif 2023

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable assignataire,

VU l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 18 mars 2024,

Le Maire se retire au moment du vote et Mme Frédérique DULAC prend la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023,
- **Article 2 : ARRÊTE** les résultats définitifs tels que ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2023	14 720 890,73 €	4 216 826,19 €	1 139 116,15 €
DEPENSES exercice 2023	13 722 298,03 €	5 140 030,57 €	1 935 275,60 €
RESULTAT EXERCICE	998 592,70 €	-923 204,38 €	-796 159,45 €
EXCEDENT/DEFICIT cumulé précédent BP ou BS 2022	4 457 339,71 €	789 441,14 €	
RESULTAT DE CLOTURE	5 455 932,41 €	-133 763,24 €	

Soit un solde global à 5 322 169,17 €

- **Article 3 : DIT** qu'il a lieu de prévoir une affectation comme suit au Budget Primitif 2024, compte-tenu du résultat déficitaire des restes à réaliser :

Investissement Dépenses

Article 001 – Résultat d'investissement reporté 133 763,24 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 929 922,69 €

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté 4 526 009,72 €

Cette délibération est adoptée **par** :

- **26 voix « Pour »** :

(Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESE, Isabelle SALOME, Etienne DERVYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON)

- **1 Non votant : Bertrand HOUILLON s'est retiré au moment du vote.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **29 MARS 2024**

Certifiée exécutoire le : **29 MARS 2024**

Le Maire

Le Secrétaire de Séance


B. HOUILLON


F. DULAC